

**Présentation du bilan pédagogique par les enseignants**

Votre établissement a participé au dispositif Collège au cinéma pour l'année 2023-2024. Cette participation implique la réalisation annuelle d'un bilan pédagogique **qui conditionne la candidature de votre établissement en 2024-2025.**

Ce bilan fera **la synthèse des projets pédagogiques pour l'ensemble des classes participantes** en précisant, par exemple : les apports en termes d'initiation à une culture cinématographique, le travail en interdisciplinarité, les compétences travaillées, les productions réalisées par les élèves, les partenariats développés, etc.

**Ce bilan traitera également de la réception des films par les élèves, y compris le court-métrage** (avis, éléments ayant retenu leur attention, apports…) et quel a été leur ressenti.

La présentation du bilan n’excèdera pas 2 pages. Elle sera jointe, en format pdf, dans le formulaire d’inscription sur la plateforme seine-et-marne.fr (rubrique « Vos démarches en ligne »)

Veuillez préciser le nom du collège et la commune d’implantation en en-tête de votre document.